

**Axe n° 6 :
Ralentissement des écoulements**

Action 6.3b

**Restaurer les zones d'expansion
de crues (ZEC) sur la Garde**



Objectifs

Rétablir les écoulements en lit majeur de la Garde.

Permettre l'expansion de la crue dans ces ZEC restaurées.

Réduire les débordements dans des secteurs à enjeux en réduisant l'aléa localement.

Description de l'action

Dans un objectif de ralentissement des écoulements et de réduction de l'aléa hydraulique localement, le programme d'aménagement de la Garde (conçu en 2015) a ciblé la restauration de Zones d'Expansion des Crues (ZEC) comme type d'aménagement privilégié. L'objectif est de restaurer les écoulements dans le lit majeur en rive gauche aujourd'hui occupé par des remblais sur environ trois mètres de hauteurs à partir du terrain naturel. L'étude a ainsi défini la restauration de deux ZEC :

- en rive gauche de la Garde en amont du pont de la RD 14 (AM3), face au lotissement du quartier romain, régulièrement inondé. L'action a pour objectif de mettre hors d'eau ce quartier lors d'une crue d'occurrence vicennale.
- toujours en rive gauche en aval du pont de la RD14 (AM 4 - 5). Cette action rétablira une vaste zone d'expansion des crues en rive gauche au niveau du quartier Bagatin qui permettra à la fois de réduire les débits de pointe débordant en rive droite sur le quartier Caucadis et la ZA du Grand Pont.
- la restauration de ZEC prévue ci-dessus a pour conséquence l'inondation de deux habitations situées en zone R2 du PPRI au niveau du chemin de Bagatin. Un remblai en lit majeur est ainsi prévu au plus proche de ces deux enjeux en tant que mesure de compensation au rétablissement de l'inondation régulière et naturelle de ce secteur (AM 13 et AM 15).

L'action dans le PAPI

Objectif stratégique :

Réduire le risque inondation en restaurant au mieux un fonctionnement plus naturel des bassins versants

Orientation stratégique :

Ralentir les écoulements

Localisation

Bassin versant de la Giscle

Lien avec la SLGRI

Grand Objectif concerné :

G02 : Augmenter la sécurité des personnes en tenant compte du bon fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Thème prioritaire concerné :

Espaces stratégiques

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



Schéma d'aménagement de la Garde



L'AM n°3 prévoit :

Le débroussaillage de la zone de travaux, l'abattage des arbres existants, le terrassement pour décaissement du terrain à la cote 10 m NGF sur une surface de 7 345 m² soit environ 140 000 m³.

Cet aménagement en amont de la RD 14, permettra également de faire office de plage de dépôts en cas de dépôts sédimentaires massifs en provenance de l'amont. Un système de surveillance des volumes déposés s'avérera nécessaire pour s'assurer du bon fonctionnement hydraulique de ce secteur.

L'AM n°4 prévoit :

Le débroussaillage de la zone de travaux, le terrassement pour décaissement du terrain légèrement au-dessus de la cote fil d'eau de la Garde sur une bande de 35 m de large, et de 360 m de long, le décaissement du reste du terrain à la cote du terrain naturel au niveau des vignes situées au nord sur une surface de 1,63 ha, soit environ 620 000 m³.

L'AM n°5 prévoit :

La création d'un chenal dynamique entre les deux décaissements (n°3 et n°4) de 1 m de diamètre sous la RD 14 représente l'ouvrage de décharge de cette voirie. Son rôle étant d'assurer pleinement la transparence du remblai routier.



Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



L'AM n° 13, dont l'objectif est de protéger la zone située à l'est de l'affluent nommé l'Avelan, prévoit le débroussaillage de la zone de travaux et la construction d'un système d'endiguement dans l'extrémité Est du lit majeur.

L'AM n° 15 a également pour objectif de protéger deux habitations situées aux abords du chemin de Bagatin vis-à-vis de la crue exceptionnelle. L'aménagement prévoit une digue en terre ceinturant complètement les habitations.

Cette action est actuellement en cours de mise en œuvre. Les études de conception du programme d'aménagement de la Garde ont déjà été initiées : les études de stade AVP ont été réalisées en 2017, les études de phase PRO sont en cours pour un rendu prévu en 2019. La conduite des démarches foncières auprès des propriétaires et l'élaboration des dossiers réglementaires sont également bien avancés.

L'action s'inscrit également dans le contrat de rivière « Giscle et fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez » (action B.8). Elle est partiellement financée dans le cadre de ce Contrat de rivière. Ainsi, les aménagements AM 3, AM 4 et AM 5 ne font pas l'objet d'une demande de financement dans le cadre du présent dossier PAPI. Les aménagements AM13 et AM15 sont eux financés dans le cadre de cette action. La maîtrise d'œuvre et l'AMO étant déjà initiée, ces éléments ne seront pas financés dans le présent PAPI.

Le cout de l'aménagement 13 (à financer dans le cadre du PAPI) est présenté ci-dessous :

- Travaux : 112 291 € HT
- CSPS : 2 246 € HT
- Acquisitions foncières : 7 200 € HT

Le montant s'élève à 121 737 € HT, arrondi à 122 000 € HT.

Le cout de l'aménagement 15 (à financer dans le cadre du PAPI) est présenté ci-dessous :

- Travaux : 580 930 € HT
- CSPS : 11 619 € HT
- Acquisitions foncières : 35 000 € HT

Le montant s'élève à 627 549 € HT, arrondi à 628 000 € HT.

Le montant de l'action s'élève donc à : 750 000 € HT.



Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



Modalité de mise en œuvre _____

Le pilotage et la coordination seront assurés par le chargé de projets travaux de la CCGST.

Échéancier prévisionnel _____

Compte-tenu des études d'exécution et des procédures règlementaires et foncières nécessaires, la réalisation des ouvrages 13 et 15 est prévue à partir du second semestre 2021. La répartition des différentes phases de réalisation est donnée dans le chronogramme du PAPI, pièce B6 du dossier de candidature. Les études règlementaires sont déjà engagées depuis 2017 et le dossier pour l'obtention de l'autorisation environnementale a été déposé en mars 2018 pour une instruction d'une durée prévisionnelle de 1 an.

Plan de financement _____

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Aménagements AM3 AM4 et AM5	CCGST	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Aménagements AM13 et AM15		750 000 € HT	50 % 375 000 €	0 % -	Financement potentiel	0 % -	50 % 375 000 €
TOTAL (€ HT)		750 000 €	375 000 €	-			-

Le montant représente le coût de l'opération, maîtrise d'œuvre et travaux, hors acquisitions foncières.

Indicateurs de suivi/réussite _____

- Travaux réalisés
- Dépenses engagées

Déroulement des opérations

Durée globale : 1 an

Montant estimatif :
750 000 € HT

Portage de l'action
Maîtres d'ouvrage :
CCGST

Partenaires techniques :
services techniques des
communes,